

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 26 août 2015)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit urgent d'engagement de 1.504.500 francs pour le renouvellement des imprimantes du Centre éditique de l'Etat de Neuchâtel**

*La commission parlementaire des finances,*

composée de M<sup>m</sup>es et MM. Fabien Fivaz, président, Hughes Chantraine (*excusé et remplacé par Pierre Hainard*), vice-président, Damien Humbert-Droz, rapporteur, et Olivier Haussener, Laurent Schmid, Philippe Haeberli, Andreas Jurt, François Konrad (*excusé*), Cédric Dupraz, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hurni, Johanne Lebel Calame, Alexandre Houlmann, Jean-Charles Legrix, Alexandre Willener (*excusé et remplacé par Manfred Neuenschwander*),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission des finances a traité du présent rapport lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015 en présence du chef de département des finances et de la santé, du chef du service financier, de la Chancière ainsi que du chef de service d'achat de logistique et des imprimés. Les différents éléments relevés par les commissaires ont eu trait à la localisation, à l'évolution du nombre d'impressions ainsi qu'un mode financement préconisé pour le renouvellement des imprimantes du centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Concernant la localisation, quelques craintes ont été émises, notamment sur le risque de voir diminuer encore la présence des services de l'Etat au Val-de-Travers. Le conseiller d'Etat présent a relevé l'opportunité de relocaliser le centre d'impression et en même temps d'en changer le matériel tout en relevant la présence bien réelle de plusieurs services ou offices de l'Etat dans cette région. Pour ce qui est de l'évolution du nombre d'impressions, en augmentation de 46% en six ans, plusieurs commissaires se sont étonnés de cette évolution malgré la mise en place du Guichet unique et de la généralisation des échanges électroniques. En réalité, cette augmentation est liée au fait que de nombreux services de l'Etat n'impriment plus directement leurs documents et rapports mais délèguent cette tâche au centre éditique pour des questions de qualité et de coûts.

En ce qui concerne le choix du mode de financement préconisé, s'il ne s'agit pas d'une stratégie générale du Canton que d'abandonner le leasing, pour cet investissement, l'opportunité est clairement démontrée par les comparaisons entre coûts des différentes variantes. Les conditions actuelles du marché favorisant clairement l'emprunt. Pour ce qui est de l'urgence demandée par le Conseil d'Etat, la commission l'accepte tout en relevant que la formulation de l'arrêté devrait éventuellement être revue.

### **Entrée en matière** (art. 171 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### **Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat, muni de l'erratum du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Préavis sur le traitement du projet** (art. 272ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 16 septembre 2015

Au nom de la commission des finances:

*Le président,*  
F. FIVAZ

*Le rapporteur,*  
D. HUMBERT-DROZ